

## INTER RESEAUX REGIONAL IAE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

### FEUILLE DE ROUTE REGIONALE COMMUNE POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) EN CENTRE-VAL DE LOIRE

UN SECTEUR PORTEUR DE SENS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES, LA VITALITE DES TERRITOIRES, LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Octobre 2024

**Le collectif régional IAE composé de 5 têtes de réseau de la région, soulignant l'intérêt par la DREETS porté à sa proposition de co-construire une feuille de route régionale pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en région Centre-Val de Loire, souhaite, à l'issue des travaux menés, faire part aux services de l'Etat, aux collectivités territoriales, à France travail, présents dans les travaux, de ses attentes pour une feuille de route régionale pluriannuelle de l'IAE, s'appuyant en cela sur ses contributions tout au long de la démarche.**

Le contexte de restriction budgétaire que nous connaissons, et que les structures et les personnes qu'elles accompagnent subissent d'ores et déjà, ne doit pas freiner la nécessaire ambition pour le secteur de l'IAE, pourtant fortement portée par le gouvernement ces dernières années, et par les services de l'Etat en région Centre-Val de Loire, incarnée par les projets de développement économique local portés par les SIAE. En effet, le secteur de l'IAE a besoin d'une vision et d'un cadre évaluatif partagés et adaptés à sa complexité et aux réalités vécues par ses acteurs, et à la mesure des contributions territoriales et aux politiques publiques apportées par les SIAE.

#### PRINCIPES GENERAUX SUR L'IAE

**L'IAE : Un secteur porteur de sens pour les personnes éloignées de l'emploi, les citoyens, les territoires, les entreprises, l'environnement**

L'IAE est issue d'une mobilisation de la société civile organisée pour répondre aux enjeux et besoins non satisfaits liés au chômage structurel, que les pouvoirs publics ont reconnus, légitimés et institutionnalisés. L'IAE fonctionne sur la base d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités compétentes, et les associations ou entreprises porteuses d'agrément. Ces engagements supposent que si les pouvoirs publics sont garants de l'intérêt général, les structures de la société civile qui concourent à l'action publique sont légitimes à proposer leurs projets sociaux et économiques et reconnues dans leurs expertises, expériences et professionnalités a priori. La politique publique d'insertion par l'activité économique s'inscrit à la fois dans une conjoncture socio-économique qui nécessite une adaptation de la politique publique, et dans une expérience du travail social qui s'inscrit dans la durée et ancrée dans ses territoires d'exercice. C'est cette expérience mobilisatrice d'énergies citoyennes qui en constitue la principale spécificité méritoire pour les pouvoirs publics, soucieux d'appuyer leurs politiques sur une citoyenneté active.

En ce sens, le secteur de l'insertion par l'activité économique est un acteur vivant de la solidarité et du lien social et ne peut être considéré comme un simple opérateur de services. Le secteur de l'IAE a beaucoup

évolué, résultant de politiques volontaristes en la matière, qui se sont taries malheureusement ces deux dernières années. L'IAE est arrivée à un niveau de maturité, faisant des structures qui la composent un formidable levier d'insertion pour les personnes, et un puissant développeur de territoires.

Les supports d'activité portés par les SIAE sont notamment favorables au développement des circuits courts, du réemploi, de la préservation de l'environnement, de l'écoconstruction, secteurs d'activités en expansion et participant de la transition écologique. Ces secteurs d'activité contribuent à la dynamisation des territoires sur lesquelles ils sont implantés ; les SIAE ont besoin d'être soutenues pour continuer de développer ces filières durables en prenant appui sur leur créativité.

L'évolution du secteur de l'IAE est corrélée à la professionnalisation de ses personnels : encadrants techniques, conseillers d'insertion professionnelle, chargés de Recrutement et Accompagnement (ETTI), directeurs, gérants et gouvernances ont développé des savoir-faire qui irriguent aujourd'hui les entreprises classiques grâce aux liens créés par le travail en réseau : management inclusif, accueil et accompagnement des parcours des personnes en insertion, formation en situation de production, transition vers et maintien dans l'emploi durable, etc... Les SIAE sont aujourd'hui en mesure de contribuer à l'évolution des pratiques des entreprises dites classiques en matière d'inclusion.

L'inclusion proposée par l'IAE est bénéfique pour toute la société, redynamiser un territoire passe par la possibilité pour chaque habitant d'y avoir une place, d'y jouer un rôle, de se sentir acteur : l'IAE le permet en donnant la possibilité de retrouver du travail et d'avoir accès à des services non pourvus par les entreprises classiques ou les pouvoirs publics.

### **L'IAE au cœur d'un écosystème économique et territorial à mettre en mouvement pour dépasser les contraintes freinant la reprise d'emploi**

L'IAE doit être appréhendée au prisme de tout ce qu'elle permet d'initier ou de développer dans les territoires, au-delà de sa capacité à intégrer des personnes dans le monde du travail. Que ce soit en termes de lutte contre la pauvreté et la précarité, de lien social, de cohésion et de coopération territoriale, de transition écologique, de commande publique responsable, d'innovation et d'ingénierie des transitions... L'IAE ne peut agir seule. Il s'agit également d'identifier comment chacun prend sa part, y compris les entreprises, dans l'intérêt des plus fragiles en mobilisant en amont (CHRS, CADA, inclusion par le sport...) et en aval (les entreprises, les partenaires sociaux, les branches...).

Les contraintes freinant la reprise d'emploi sont connues : transports, garde d'enfants, maîtrise de la langue française, barrières culturelles, problématiques de santé (accès aux soins généralistes, troubles psychiques, addictions...). Il apparaît nécessaire alors de travailler sur l'écosystème pour permettre cette levée des freins, en analysant ce qui pourrait être essaimé, parfois simplement mis en œuvre. Par l'accompagnement global que les SIAE proposent aux salariés en transition professionnelle, elles sont une ressource pour les secteurs en tension et les métiers d'avenir, et peuvent répondre avec créativité aux besoins et attentes des territoires dans lesquelles elles sont implantées.

### **Des spécificités au service d'une offre collective adaptée : une pluralité des modèles de l'IAE à conserver ; des financements à sanctuariser**

L'IAE regroupe des structures différentes avec des moyens d'action propres afin de constituer une offre collective de parcours adaptée à la situation de chaque personne en difficulté et de chaque territoire : la complémentarité des quatre formes historiques des SIAE se traduit dans leurs différences de moyens d'action. Il s'agit d'identifier quels moyens essentiels en termes de financement, de durée de parcours, d'animation, de sécurisation, de « critères » d'évaluation pas uniquement administratifs, de taux de sortie, de levée des freins... sont nécessaires afin que chaque famille de l'IAE puisse agir avec un maximum d'efficacité en fonction de son territoire, de sa spécificité et de la situation particulière des personnes qu'elles accueillent. AI ACI EI ETTI EITI : la pluralité des modèles de l'IAE permet de répondre aux besoins

de publics très hétérogènes, y compris très éloignés de l'emploi, et de répondre à des besoins variés à différents moments de leur parcours. L'IAE répond déjà aux besoins territoriaux et peut identifier de nouvelles offres à inventer, y compris en lien avec d'autres dispositifs qui se sont créés à côté, en complémentarité ; cette complémentarité appelant selon nous à être davantage éclaircie et objectivée, pour éviter ce qui pourrait être considéré comme des concurrences (TZCLD, TAPAJ, Convergences...), et des inégalités de traitement et de financement.

### **La formation, pilier de l'IAE et outil indispensable de retour pérenne à l'emploi**

Le pilotage et les moyens de la formation restent à améliorer tant pour les salariés en insertion que pour les permanents. Il convient de proposer de véritables solutions massives de financement pérenne et d'accès à la formation des salariés de l'IAE via le PIC IAE ou autres sources de financements en prenant pleinement conscience que c'est l'outil majeur d'un retour pérenne à un emploi stable. La formation doit également être adaptée au public en parcours d'insertion, prenant en compte les mêmes contraintes que celles du retour à l'emploi (mobilité, horaires). Des projets tels que SAFIR ont permis de construire une ingénierie de formation avec et pour les SIAE, permettant de répondre exactement aux besoins des structures et des salariés. Ces expériences de formations parfaitement adaptées ont permis à un grand nombre de personnes de se former dans des conditions favorables et seraient à reconduire et coupler avec les dispositifs de reconnaissance des compétences informelles et de la formation interne (Open Badges...).

### **L'identification d'indicateurs adaptés pour évaluer / mesurer l'impact des structures de l'IAE sur les personnes, les territoires, le tissu économique et social, l'environnement :**

Afin d'objectiver la plus-value sociale, sociétale, économique, environnementale de l'IAE, il apparaît primordial de produire des indicateurs d'évaluation adaptés de ces effets, de façon collective, partagée. Cela implique la nécessité de travailler en lien avec la diversité des acteurs, et de s'adosser aux travaux en cours du Pacte des solidarités. Des expérimentations avec les SIAE, qui sont tout à fait ouvertes à ces démarches, seraient à envisager, financées dans ce cadre.

### **Un nécessaire pilotage de la feuille de route régionale IAE à long terme**

Penser l'IAE de demain ensemble est un premier pas que nous saluons ; il s'agira selon nous de poursuivre la dynamique d'animation et de pilotage de cette feuille de route à l'avenir, en sanctuarisant un pilotage régional de l'IAE à travers la feuille de route en construction, dans une gouvernance qui devra faire sa place à tous les acteurs : têtes de réseau IAE, services de l'Etat, collectivités territoriales, France travail, Missions locales..., tant au niveau départemental que régional. Le pilotage de l'IAE, aux niveaux national et territorial, doit se décliner tant en termes d'instances de représentation et de pilotage qu'en termes de temporalité des financements. Les effets de « stop & go », les difficultés administratives de déploiement, le manque de financement de la formation... sont trop d'effets pervers à la pérennité économique des SIAE. L'articulation avec France Travail est un défi à relever collectivement, pour garantir des solutions d'accompagnement et d'emploi adaptées aux personnes. L'IAE doit trouver toute sa place dans les différentes instances du réseau pour l'emploi, sans remettre en question un pilotage et une gouvernance dédiés.

Dans le cadre d'un pilotage pluriannuel pour l'IAE, il nous semble indispensable de co-construire un plan d'action visant au déploiement de SIAE dans des zones territoriales non couvertes, de consolider l'existant et de supports d'activité faisant sens pour les territoires en question, et s'appuyant sur l'expertise des SIAE (réemploi ; éco construction ; gestion des déchets ; circuits courts ; services de proximité aux particuliers et aux entreprises, numérique, paysages, génie écologie, propreté.....). En effet, l'apport de l'IAE dans la construction de nouvelles réponses aux questions de la transition écologique et sociale et plus largement relevant de tous les autres domaines de l'action publique que des seules politiques d'emploi, réclame un travail de propositions à la hauteur de ces enjeux, que ce secteur a toujours explorés avec autant de succès que d'intérêt.

## INTER RESEAUX REGIONAL IAE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

### UNE FEUILLE DE ROUTE REGIONALE COMMUNE POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) EN CENTRE-VAL DE LOIRE

#### PRIORITES D'ACTION POUR LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE IAE : VERS DES FICHES ACTIONS A DECLINER

**1. Promouvoir un accompagnement des structures de l'IAE, dans leur développement économique, leur modèle de gouvernance et la diversification de leur activité :** les accompagner dans leur évolution, leur fonctionnement et les éventuelles mutualisations à envisager ; et sanctuariser des financements afin de leur permettre, comme toute autre entreprise, d'avoir une visibilité sur 3 à 5 ans.

- Attachement aux différents modèles qui permettent de toucher différents publics, dans un même but de retour à l'emploi
- Arrêter le système du « stop and go » dans le financement des SIAE et donner une vision pluriannuelle des financements octroyés
- Favoriser la subvention comme financement principal des SIAE, selon leur type d'agrément, afin de soutenir dans la durée les activités d'intérêt général qu'elles comblent en l'absence ou l'insuffisance d'intervention publique locale
- Accompagner les SIAE dans les évolutions qui leur sont demandées (modèle économique, juridique, diversification des moyens et des ressources...).

**2. Co construire ensemble, SIAE, élus locaux, services de l'Etat, entreprises, France travail, Missions locales..., partenaires d'un même territoire, une vision territorialisée et de long terme de ce territoire, incluant les enjeux de transition écologique, sociaux, économiques et environnementaux, dans laquelle les SIAE ont une place à part entière reconnue par tous dans le tissu économique et social local.**

- Partir des territoires pour penser l'évolution ou le redéploiement de SIAE au regard des enjeux de transition juste
- Elaborer collectivement des diagnostics territoriaux partagés entre SIAE, entreprises, services de l'Etat, collectivités territoriales, France travail, Missions locales, etc..., pour identifier les activités à développer sur un territoire, les formations à envisager, les zones territoriales à couvrir...
- S'adosser sur des tiers-lieux parfois portés par les SIAE : ils favorisent le lien social, et permettent le développement de circuits courts (réemploi, alimentation, mobilité douce...)

**3. Promouvoir la culture de la médiation avec les entreprises ; les SIAE s'étant professionnalisées, elles soutiennent désormais l'emploi local ;** elles sont non seulement des viviers RH pour les entreprises ordinaires mais également des spécialistes dans l'accompagnement des transitions professionnelles capables de transmettre leur savoir-faire RH.

- Promouvoir la culture de la médiation avec les SIAE (en s'appuyant notamment sur des programmes existants, SEVE Emploi, Demain...)
- Favoriser et mieux faire connaître le recrutement inversé (entreprises venant dans les SIAE pour rencontrer leurs potentiels futurs salariés)
- Faire valoir l'inclusion de l'IAE dans les chaînes de production des entreprises locales (RSE)

**4. La formation étant un levier majeur de l'évolution professionnelle des salariés en parcours d'insertion, faciliter l'adaptation de l'offre de formation aux contraintes du public des SIAE, tel que cela a pu se faire via des programmes tels que SAFIR, et le PIC IAE. Afin de poursuivre la professionnalisation toujours plus grande du secteur de l'IAE, faciliter également l'accès à la formation pour les personnels permanents des structures.**

- Sanctuariser des financements Etat, Conseil régional, PIC IAE et OPCO pour la formation, et les rendre visibles, que ce soit pour la formation des personnes en parcours que pour les permanents
- Permettre la mutualisation de formations entre SIAE en finançant l'ingénierie
- Instaurer le FLE en amont pour toutes les personnes étrangères, avoir une souplesse dans les modalités de travail (adapter les horaires de travail et de formation à la garde d'enfants ou la mobilité), innover avec des services permettant l'emploi ou la formation (crèches d'insertion)
- Permettre en fin d'année la fongibilité des enveloppes entre OPCO en CVL
- Développer / faciliter la démarche AFEST et la POEI

**5. Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics** - Marchés réservés/commande publique/clauses

- Accompagner des réponses mutualisées aux appels d'offre
- Généraliser les facilitateurs sur les territoires
- Ne pas conditionner la création de SIAE ou la réponse positive pour des marchés aux SIAE uniquement dans des secteurs où figurent des métiers dits en tension

## ATTENTES DES TÊTES DE RESEAU CONCERNANT DES MODALITES DE TRAVAIL POUR L'IAE EN REGION

**1. Inciter tous les acteurs institutionnels à travailler ensemble pour lever les freins à l'emploi, en arrêtant le fonctionnement en silo des politiques et des financements.**

**2. Sanctuariser un pilotage et une gouvernance régionale par les services de l'Etat, garants de la déclinaison de la feuille de route, associant l'ensemble des acteurs, dont les têtes de réseau.**